

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 3 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt et Un du mois de Mars, à Neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Dix-Sept du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire sortante, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; CHAUMEIL Julie ; CLEDAT Catherin e ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; SANCHO Nadine.
MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; HUILLET Pierre-Jean ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; RIDEAU Yves ; SOYER Damien

Étaient absents :

Étaient excusés :

Ont donné procuration :

Mme Marie-Paule BARON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2026 étant approuvé.

Délibération N° D4/2026

Détermination des indemnités de fonction

Exposé des motifs :

Mme le Maire explique qu'aux termes de l'article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints au Maire des communes de 1 000 à 3 499 habitants peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction d'un montant maximal de 21,38% de l'indice brut 1 027 soit 878,83 €.

Mme le Maire rappelle que l'indemnité de fonctions attribuée au Maire est fixée et qu'il n'est pas possible de la faire varier. Celle-ci est, pour une commune de la strate de SOUES, actuellement fixée à 55,7% de l'indice brut 1 027 soit 2 289,56 €.

Elle explique également qu'il est possible d'attribuer une indemnité à un conseiller municipal bénéficiant d'une délégation, tant que cette indemnité s'inscrit dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales pouvant être attribuées au Maire et aux adjoints.

Mme le Maire rappelle que ces indemnités devront être inscrites au budget pour l'année 2026 de la commune.

En ce sens, Mme le Maire propose de reconduire le taux en vigueur jusqu'à présent de 16% de l'indice brut 1 027 pour les adjoints, afin de pouvoir, le cas échéant, attribuer des indemnités à d'éventuels Conseillers bénéficiant d'une délégation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-24 et L2132-24-1,

Vu la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et notamment son article 3,

Vu la loi n°2016-1500 du 8 Novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle et notamment son article 5,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 Décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que Mme le Maire n'a pas émis le souhait de bénéficier d'une indemnité réduite par rapport à l'indemnité légale, qu'il n'y a donc pas lieu de délibérer sur la question,

Considérant qu'il est nécessaire d'indemniser tous les élus bénéficiant de délégations afin d'assister Mme le Maire dans l'exercice de ses fonctions,

Entendu l'exposé de Mme Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

De fixer pour toute la durée du mandat l'indemnité de fonctions des adjoints au Maire à 16% de l'Indice Brut 1027.

Article 2 :

Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget, et qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil sera annexé à la présente.

Article 3 :

Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



La Secrétaire de séance
Marie-Paule BARON



Annexe

Tableau des indemnités de fonction

	FONCTION	DELEGATIONS	INDEMNITE
Madame Danièle CORONADO	Maire		55,7% de l'indice 1027
Monsieur Jean-Pierre BASTIANINI	1er adjoint	Finances, signature des mandats et titres, travaux,	16% de l'indice 1027
Madame Marie-Paule BARON	2ème adjoint	Action sociale, CCAS, logement, vie culturelle	16% de l'indice 1027
Monsieur Philippe LOPES	5ème adjoint	Vie locale et associative ; Communication et information	16% de l'indice 1027
Madame Paule HUILLET	4ème adjoint	Environnement, Cadre de vie ; Sport ; Fêtes et Cérémonies	16% de l'indice 1027
Monsieur Yves RIDEAU	3ème adjoint	Affaires scolaires, Loisirs, jeunesse ; Prévention des risques	16% de l'indice 1027